

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 29 février 2024



Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États financiers

Pour l'exercice clos le 29 février 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
États de la situation financière	3
États du résultat global	4
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7 – 11
Notes annexes	12 – 24



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 29 février 2024 et au 28 février 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 29 février 2024 et au 28 février 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 22 mai 2024

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de la situation financière

Au 29 février 2024 et au 28 février 2023

	2024	2023
ACTIF		
Actifs courants		
Placements détenus cédés en garantie, à la juste valeur	544 831 445 \$	238 263 366 \$
Intérêts courus à recevoir	4 930 757	1 995 432
Trésorerie	799 900	2 946 355
Souscriptions à recevoir	649 950	605 450
Montant à recevoir pour la vente de placements	23 841 178	10 085 348
Remboursement de charges à recevoir	41 766	41 766
Charges payées d'avance	47 355	25 189
	<u>575 142 351</u>	<u>253 962 906</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Marge à payer	58 836 463	522 073
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	343 699 191	172 858 807
Charges à payer	871 031	493 428
Rachats à payer	126 136	30 908
Montant à payer pour les placements achetés	22 501 789	10 359 595
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	3 020 552	1 070 492
Distributions à payer	84 062	3 322
Perte latente sur les swaps sur défaillance	371 121	143 409
	<u>429 510 345</u>	<u>185 482 034</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>145 632 006 \$</u>	<u>68 480 872 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	10 345 296 \$	5 492 320 \$
Série TA	1 011 145	172 097
Série F	115 274 546	62 271 161
Série TF	19 001 019	545 294
	<u>145 632 006 \$</u>	<u>68 480 872 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 3)		
Série A	998 717	536 307
Série TA	97 590	16 809
Série F	10 776 520	5 928 155
Série TF	1 822 382	53 211
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	10,36 \$	10,24 \$
Série TA	10,36	10,24
Série F	10,70	10,50
Série TF	10,43	10,25

Approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire YTM Capital Asset Management Ltd.

« Daniel Child » Administrateur

« Karl Burnham » Administrateur

« David Burbach » Administrateur

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États du résultat global

Pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023

	2024	2023
Revenus		
Intérêts à distribuer	14 064 458 \$	7 009 111 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements, compte tenu des ajustements de change, et sur les dérivés	2 604 246	(2 223 875)
Variation nette de la plus-value latente des placements, y compris les dérivés	1 868 506	2 218 287
Autres revenus	2 630	72 560
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(4 924 573)	(2 224 760)
Dividendes	31 359	111 461
	<u>13 646 626</u>	<u>4 962 784</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	1 788 492	625 418
Honoraires liés au rendement (note 4)	1 742 320	378 189
Frais de gestion (note 4)	1 128 714	596 479
Frais d'administration	248 589	216 913
Honoraires d'audit	58 278	52 937
Droits de dépôt	50 432	84 636
Frais du comité d'examen indépendant	28 084	21 914
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	607	980
	<u>5 045 516</u>	<u>1 977 466</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>8 601 110 \$</u>	<u>2 985 318 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 8)		
Série A	523 261 \$	215 369 \$
Série TA	44 288	1 429
Série F	7 679 694	2 756 430
Série TF	353 867	12 090
	<u>8 601 110 \$</u>	<u>2 985 318 \$</u>
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation durant la période		
Série A	698 197	463 043
Série TA	49 336	5 313
Série F	8 742 767	4 924 576
Série TF	316 847	18 509
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Série A	0,75 \$	0,47 \$
Série TA	0,90	0,27
Série F	0,88	0,56
Série TF	1,12	0,65

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série *	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série *	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables ***	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
29 février 2024							
Série A	5 492 320 \$	523 261 \$	5 338 494 \$	(847 951) \$	(391 551) \$	230 723 \$	10 345 296 \$
Série TA	172 097	44 288	885 479	(63 330)	(31 243)	3 854	1 011 145
Série F	62 271 161	7 679 694	66 536 279	(18 890 589)	(5 566 164)	3 244 165	115 274 546
Série TF	545 294	353 867	18 523 838	(212 396)	(232 549)	22 965	19 001 019
	<u>68 480 872 \$</u>	<u>8 601 110 \$</u>	<u>91 284 090 \$</u>	<u>(20 014 266) \$</u>	<u>(6 221 507) \$</u>	<u>3 501 707 \$</u>	<u>145 632 006 \$</u>

* Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 419 101 \$ et (419 101) \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de l'émission de parts rachetables et des reclassements dans la série **	Rachats de parts rachetables et reclassements dans une autre série **	Revenus de placement distribué aux porteurs de parts rachetables ***	Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
28 février 2023							
Série A	4 485 828 \$	215 369 \$	1 211 861 \$	(420 738) \$	– \$	– \$	5 492 320 \$
Série TA	–	1 429	192 000	(20 439)	(893)	–	172 097
Série F	44 065 914	2 756 430	23 568 744	(8 119 927)	–	–	62 271 161
Série TF	–	12 090	540 000	(2 000)	(4 805)	9	545 294
	<u>48 551 742 \$</u>	<u>2 985 318 \$</u>	<u>25 512 605 \$</u>	<u>(8 563 104) \$</u>	<u>(5 698) \$</u>	<u>9 \$</u>	<u>68 480 872 \$</u>

** Les produits et les charges résultant des reclassements de parts rachetables ont respectivement totalisé 165 362 \$ et (165 362) \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023.

*** Détails des distributions aux porteurs de parts rachetables.

	2024	2023
Série A		
Revenu net de placement	(391 551) \$	– \$
Remboursement de capital	–	–
	<u>(391 551)</u>	<u>–</u>
Série TA		
Revenu net de placement	(27 547) \$	(893) \$
Remboursement de capital	(3 696)	–
	<u>(31 243)</u>	<u>(893)</u>
Série F		
Revenu net de placement	(5 566 164) \$	– \$
Remboursement de capital	–	–
	<u>(5 566 164)</u>	<u>–</u>
Série TF		
Revenu net de placement	(203 134) \$	(4 805) \$
Remboursement de capital	(29 415)	–
	<u>(232 549)</u>	<u>(4 805)</u>

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023

	2024	2023
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 601 110 \$	2 985 318 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie (Gain) perte nette réalisée sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés	(2 604 246)	2 223 875
Variation nette de la moins-value latente des placements, y compris les dérivés	(1 868 506)	(2 218 287)
Variation des soldes hors trésorerie		
Intérêts courus à recevoir	(2 935 325)	(889 748)
Dividendes à recevoir	–	15 156
Charges payées d'avance	(22 166)	(1 865)
Charges à payer	377 603	290 774
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	1 950 060	313 690
Produit de la vente de placements, y compris les dérivés	1 750 031 386	701 715 053
Achats de placements, y compris les dérivés	<u>(1 882 693 711)</u>	<u>(719 533 871)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(129 163 795)</u>	<u>(15 099 905)</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	90 820 489	24 753 460
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(19 499 937)	(8 511 394)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	<u>(2 639 060)</u>	<u>(2 407)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>68 681 492</u>	<u>16 239 659</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie pour l'exercice	(60 482 303)	1 139 754
Gain (perte) de change sur la trésorerie	21 458	(10 635)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>2 424 282</u>	<u>1 295 163</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u><u>(58 036 563) \$</u></u>	<u><u>2 424 282 \$</u></u>
Trésorerie	799 900	2 946 355
Marge à payer	<u>(58 836 463)</u>	<u>(522 073)</u>
	<u>(58 036 563)</u>	<u>2 424 282</u>
Information supplémentaire*		
Intérêts payés	3 763 446 \$	1 920 990 \$
Intérêts reçus	10 799 633	5 797 487
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	31 359	126 617

* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille

Au 29 février 2024

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
1 350 000	Algonquin Power Co., 2,85 %, 15 juill. 2031	1 117 435 \$	1 171 394 \$	0,80
2 200 000	Algonquin Power Co., 4,09 %, 17 févr. 2027	2 074 088	2 144 229	1,47
4 200 000	Alimentation Couche-Tard inc., 4,603 %, 25 janv. 2029	4 200 000	4 203 737	2,89
850 000	AltaGas Ltd., 4,638 %, 15 mai 2026	850 000	845 290	0,58
3 350 000	Artis Real Estate Investment Trust, 5,60 %, 29 avr. 2025	3 350 000	3 276 065	2,25
8 900 000	AT&T Inc., 4 %, 25 nov. 2025	8 753 506	8 739 710	6,00
1 625 000	Athene Global Funding, 5,805 %, 9 avr. 2024	1 624 594	1 624 105	1,12
8 775 000	Bank of America Corp., 3,515 %, 24 mars 2026	8 603 416	8 618 453	5,92
7 350 000	Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	6 889 548	7 061 585	4,85
14 030 000	Banque de Montréal, 2,88 %, 17 sept. 2029	13 655 287	13 849 854	9,51
3 025 000	Banque de Montréal, 4,537 %, 18 déc. 2028	3 025 000	3 003 703	2,06
875 000	Bell Canada inc., 3,80 %, 21 août 2028	807 319	846 850	0,58
800 000	Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,71 %, 27 juill. 2030	800 000	828 935	0,57
1 600 000	Brookfield Renewable Partners ULC, 5,88 %, 9 nov. 2032	1 673 568	1 696 576	1,16
150 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 juin 2030	149 895	144 182	0,10
675 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	674 764	676 478	0,46
640 000	Canadian Credit Card Trust II, 1,869 %, 24 nov. 2024	640 000	620 192	0,43
1 160 000	Canadian Credit Card Trust II, 2,719 %, 24 nov. 2024	1 140 697	1 120 641	0,77
10 225 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,95 %, 19 juin 2029	9 978 813	10 152 096	6,97
7 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5 %, 7 déc. 2026	7 499 550	7 547 625	5,18
4 675 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,30 %, 16 janv. 2034	4 674 813	4 694 448	3,22
5 100 000	La Société Canadian Tire Limitée, 6,079609 %, 14 sept. 2026	5 100 000	5 106 528	3,51
2 275 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,261 %, 20 déc. 2025	2 275 000	2 278 981	1,56
1 925 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,949 %, 29 janv. 2034	1 925 000	1 924 172	1,32
1 875 000	Capital Power Corp., 4,986 %, 23 janv. 2026	1 832 828	1 867 931	1,28
600 000	Capital Power Corp., 5,973 %, 25 janv. 2034	599 928	619 116	0,43
1 550 000	CARDS II Trust, 2,809 %, 15 janv. 2025	1 489 968	1 507 685	1,04
1 525 000	CARDS II Trust, 3,609 %, 15 janv. 2025	1 525 000	1 483 901	1,02
2 200 000	CARDS II Trust, 6,08 %, 15 mai 2025	2 200 000	2 199 142	1,51
2 450 000	Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 7 févr. 2028	2 296 709	2 348 717	1,61
6 275 000	Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10 mars 2027	6 059 333	6 083 111	4,18
3 175 000	Central 1 Credit Union, 5,417 %, 29 sept. 2025	3 177 670	3 179 921	2,18
3 075 000	Central 1 Credit Union, 5,877 %, 10 nov. 2026	3 075 000	3 127 244	2,15
2 400 000	Chartwell résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	2 398 176	2 418 312	1,66
2 100 000	CI Financial Corp., 7 %, 2 déc. 2025	2 110 403	2 136 603	1,47
11 935 000	CNH Industriel Capital Canada Ltée, 1,50 %, 1 ^{er} oct. 2024	11 547 929	11 685 917	8,02
2 375 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 nov. 2024	2 375 000	2 378 990	1,63
450 000	CT Real Estate Investment Trust, 5,828 %, 14 juin 2028	449 969	462 609	0,32
2 275 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 5,77 %, 25 sept. 2028	2 274 113	2 361 564	1,62
6 350 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 2,14 %, 13 déc. 2024	6 048 321	6 204 966	4,26
9 614 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 5,18 %, 19 sept. 2025	9 537 559	9 626 210	6,61
1 050 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22 mars 2028	1 054 735	1 062 201	0,73
3 075 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,7775 %, 17 juin 2024	3 075 000	3 075 646	2,11
1 375 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 266 073	1 315 009	0,90
925 000	Dream Summit Industrial LP, 5,111 %, 12 févr. 2029	925 000	928 358	0,64
1 475 000	Fiducie cartes de crédit Eagle, 1,546 %, 17 juin 2026	1 325 819	1 370 688	0,94
1 450 000	Enbridge Gas Inc., 5,46 %, 6 oct. 2028	1 450 000	1 516 106	1,04
875 000	Enbridge Gas Inc., 5,70 %, 6 oct. 2033	875 000	946 969	0,65

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 29 février 2024

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
3 726 000	Banque Équitable, 1,983 %, 9 mai 2024	3 617 238 \$	3 703 495 \$	2,54
1 875 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26 mai 2030	1 810 350	1 821 450	1,25
3 450 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	3 389 155	3 419 606	2,35
11 975 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 1 ^{er} oct. 2025	11 999 060	12 000 507	8,24
2 675 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,467 %, 17 nov. 2028	2 675 000	2 755 839	1,89
1 350 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,475 %, 16 août 2028	1 350 000	1 393 092	0,96
4 725 000	Finning International Inc., 4,778 %, 13 févr. 2029	4 725 000	4 753 019	3,26
10 500 000	First Capital Realty Inc., 4,79 %, 30 août 2024	10 335 565	10 455 060	7,18
1 300 000	First Capital Realty Inc., 5,572 %, 1 ^{er} mars 2031	1 300 000	1 311 076	0,90
1 675 000	Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	1 600 965	1 647 463	1,13
1 950 000	Société Financière First National, 7,293 %, 8 sept. 2026	1 949 981	2 001 090	1,37
2 525 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,668 %, 20 févr. 2030	2 525 000	2 552 523	1,75
3 525 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	3 525 000	3 604 313	2,47
12 825 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 8,57 %, 21 mars 2024	12 884 370	12 841 673	8,82
1 715 000	Fortified Trust, 3,308 %, 23 mars 2024	1 663 910	1 711 759	1,18
950 000	Glacier Credit Card Trust, 4,958 %, 20 sept. 2027	950 000	957 534	0,66
3 000 000	Banque HomeEquity, 7,108 %, 11 déc. 2026	3 000 000	3 022 590	2,08
1 475 000	Honda Canada Finance Inc., 3,444 %, 23 mai 2025	1 432 933	1 448 952	0,99
1 575 000	Honda Canada Finance Inc., 4,899 %, 21 févr. 2029	1 575 000	1 594 136	1,09
1 250 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,813 %, 1 ^{er} févr. 2027	1 250 000	1 251 925	0,86
950 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,895 %, 31 janv. 2029	950 000	955 377	0,66
2 525 000	iA Société financière inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 528 075	2 585 373	1,78
1 325 000	Inter Pipeline Ltd., 5,71 %, 29 mai 2030	1 325 000	1 351 142	0,93
625 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	624 856	618 469	0,42
1 785 000	Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	1 680 872	1 700 302	1,17
8 950 000	Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20 août 2029	8 741 020	8 857 636	6,08
450 000	Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19 mars 2082	450 000	355 149	0,24
4 775 000	Société Financière Manuvie, 5,054 %, 23 févr. 2034	4 775 000	4 784 216	3,29
1 275 000	Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10 mars 2033	1 270 639	1 298 626	0,89
550 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	550 000	551 260	0,38
2 650 000	MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26 nov. 2027	2 364 383	2 419 344	1,66
975 000	MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25 août 2025	1 012 479	941 343	0,65
1 000 000	Société financière Mercedes-Benz Canada Inc., 5,12 %, 27 juin 2028	1 000 000	1 022 580	0,70
2 675 000	Morgan Stanley, 1,779 %, 4 août 2027	2 471 459	2 482 480	1,70
1 075 000	Morguard Corp., 4,204 %, 27 nov. 2024	1 077 492	1 057 069	0,73
3 000 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	2 761 830	2 819 520	1,94
5 825 000	Banque Nationale du Canada, 4,968 %, 7 déc. 2026	5 824 350	5 855 873	4,02
3 675 000	Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 1 ^{er} févr. 2029	3 746 221	3 721 379	2,56
1 575 000	Banque Nationale du Canada, 5,279 %, 15 févr. 2034	1 574 969	1 579 961	1,08
11 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	11 046 230	11 051 810	7,59
4 830 000	Nissan Canada Inc., 1,626 %, 18 mars 2024	4 772 563	4 823 045	3,31
2 475 000	North West Redwater Partnership /NWR Financing Co., Ltd., 3,20 %, 24 avr. 2026	2 364 615	2 400 131	1,65
975 000	Corporation immobilière OMERS, 4,96 %, 10 févr. 2031	975 000	987 997	0,68
225 000	Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10 déc. 2031	224 962	203 641	0,14
1 575 000	Pembina Pipeline Corp., 5,21 %, 12 janv. 2034	1 573 913	1 574 701	1,08
375 000	Fiducie de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	357 112	369 769	0,25
4 925 000	Prologis Inc., 4,70 %, 1 ^{er} mars 2029	4 915 692	4 928 398	3,38

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 29 février 2024

Nombre d'actions /de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
1 050 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	923 244 \$	944 675 \$	0,65
4 800 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	4 713 584	4 727 376	3,25
1 425 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 2 févr. 2025	1 354 633	1 390 216	0,95
950 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,47 %, 1 ^{er} mars 2030	949 962	956 118	0,66
6 000 000	Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025	5 787 720	5 856 180	4,02
4 425 000	Banque Royale du Canada, 4,632 %, 1 ^{er} mai 2028	4 277 426	4 425 664	3,04
4 850 000	Banque Royale du Canada, 5,228 %, 24 juin 2030	4 865 545	4 996 373	3,43
2 650 000	Smart Real Estate Investment Trust, 2,987 %, 28 août 2024	2 593 927	2 620 002	1,80
3 075 000	SmartCentres Real Estate Investment Trust, 5,354 %, 29 mai 2028	2 983 038	3 091 175	2,12
4 975 000	Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13 août 2029	4 796 491	4 911 967	3,37
625 000	Financière Sun Life inc., 5,50 %, 4 juill. 2035	624 356	644 781	0,44
11 525 000	Suncor Énergie Inc., 5,60 %, 17 nov. 2025	11 543 564	11 629 878	7,99
5 450 000	Sysco Canada Inc., 3,65 %, 25 avr. 2025	5 264 809	5 358 331	3,68
2 375 000	TELUS Corp., 4,95 %, 18 févr. 2031	2 368 041	2 386 471	1,64
13 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 3 juill. 2029	13 214 980	13 386 060	9,19
1 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	786 940	782 240	0,54
7 825 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 1 ^{er} févr. 2029	7 822 574	7 814 358	5,37
1 600 000	La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1 598 672	1 630 768	1,12
4 825 000	La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,85 %, 10 nov. 2032	5 052 290	5 123 137	3,52
2 400 000	The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31 oct. 2025	2 327 344	2 368 560	1,63
9 900 000	The Goldman Sachs Group Inc., 5,95 %, 29 avr. 2025	9 863 100	9 902 970	6,80
3 225 000	The Goldman Sachs Group Inc., 6,36 %, 21 mars 2024	3 236 062	3 226 193	2,22
6 150 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avr. 2030	5 910 707	6 006 275	4,12
9 800 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	9 595 237	9 717 386	6,67
1 500 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,859 %, 4 mars 2031	1 487 670	1 495 200	1,03
1 400 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,491 %, 8 sept. 2028	1 400 000	1 447 782	0,99
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,75 %, 31 janv. 2025	1 968 440	2 001 520	1,37
2 600 000	Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	2 487 363	2 517 528	1,73
1 250 000	Groupe TMX Ltée, 4,678 %, 16 août 2029	1 250 000	1 261 463	0,87
1 575 000	Groupe TMX Ltée, 4,836 %, 18 févr. 2032	1 575 000	1 596 483	1,10
950 000	Groupe TMX Ltée, 4,97 %, 16 févr. 2034	950 000	967 632	0,66
200 000	Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12 févr. 2029	200 000	180 778	0,12
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,7375 %, 9 juin 2024	4 702 636	4 703 196	3,23
925 000	Transcontinental inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	925 000	901 126	0,62
5 375 000	Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22 mars 2028	4 784 970	4 943 979	3,39
5 175 000	Crédit VW Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	4 897 744	5 052 301	3,47
3 125 000	Crédit VW Canada Inc., 5,80 %, 17 nov. 2025	3 166 375	3 162 688	2,17
15 900 000	Wells Fargo & Co., 4,168 %, 28 avr. 2026	15 672 118	15 703 317	10,78
		462 890 647	467 458 585	320,96
Titres du marché monétaire canadien				
6 550 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 15 avr. 2024	6 502 447	6 504 428	4,47
11 475 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 16 avr. 2024	11 390 167	11 393 629	7,82
4 100 000	Enbridge Inc., billets de trésorerie, 17 avr. 2024	4 069 660	4 069 660	2,79
6 425 000	ENMAX Corp, billets de trésorerie, 22 mars 2024	6 394 867	6 402 902	4,40
6 550 000	ENMAX Corp, billets de trésorerie, 3 avr. 2024	6 514 106	6 514 106	4,47
2 500 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 1 ^{er} mars 2024	2 488 150	2 499 618	1,72

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 29 février 2024

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres du marché monétaire canadien (suite)				
3 700 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 5 mars 2024	3 680 131 \$	3 697 162 \$	2,54
1 250 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 7 mars 2024	1 243 288	1 248 658	0,86
625 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 11 mars 2024	621 744	623 947	0,43
1 875 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 12 mars 2024	1 865 231	1 871 552	1,29
1 100 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 15 mars 2024	1 094 830	1 097 498	0,75
2 700 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 18 mars 2024	2 686 446	2 692 607	1,85
950 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 19 mars 2024	945 231	947 254	0,65
1 725 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 22 mars 2024	1 717 169	1 719 257	1,18
3 250 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 25 mars 2024	3 235 733	3 237 700	2,22
1 650 000	Nova Scotia Power Inc, billets de trésorerie, 27 mars 2024	1 642 757	1 643 256	1,13
1 600 000	TransCanada Pipelines Ltd., billets de trésorerie, 4 mars 2024	1 588 512	1 599 043	1,10
13 575 000	TransCanada Pipelines Ltd., billets de trésorerie, 28 mars 2024	13 428 184	13 517 902	9,28
6 125 000	TransCanada Pipelines Ltd., billets de trésorerie, 4 avril 2024	6 040 046	6 092 681	4,18
	77 148 699	77 372 860	53,13	
Total des placements détenus		540 039 346	544 831 445	374,09

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(5 625 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	(5 166 722) \$	(5 216 737) \$	(3,58)
(6 425 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(5 225 057)	(5 280 642)	(3,63)
(53 725 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	(50 340 630)	(50 777 646)	(34,87)
(6 700 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} juin 2027	(6 171 560)	(6 156 495)	(4,23)
(36 975 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 ^{er} sept. 2026	(34 200 763)	(34 429 270)	(23,64)
(8 775 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(7 490 381)	(7 675 580)	(5,27)
(39 150 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2025	(37 609 048)	(37 907 771)	(26,03)
(4 050 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(3 747 548)	(3 762 815)	(2,58)
(5 525 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} avr. 2025	(5 334 302)	(5 347 482)	(3,67)
(1 675 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(1 439 177)	(1 448 406)	(0,99)
(15 250 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	(14 445 542)	(14 436 108)	(9,91)
(200 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(176 914)	(174 470)	(0,12)
(29 545 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	(28 726 323)	(29 075 825)	(19,97)
(2 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} déc. 2051	(1 929 144)	(1 505 980)	(1,03)
(1 175 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(1 114 807)	(1 102 937)	(0,76)
(6 775 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(6 008 648)	(6 048 585)	(4,15)
(20 075 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	(19 401 676)	(19 546 225)	(13,42)
(2 750 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	(2 577 877)	(2 588 163)	(1,78)
(875 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(776 738)	(823 918)	(0,57)
(3 250 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(3 129 452)	(3 149 543)	(2,16)
(7 005 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 ^{er} nov. 2024	(6 867 944)	(6 922 901)	(4,75)
(2 925 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} déc. 2033	(2 864 627)	(2 868 665)	(1,97)
(47 075 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(46 465 837)	(46 388 176)	(31,85)
(15 925 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(15 721 124)	(15 840 438)	(10,88)
(12 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} mars 2029	(12 217 184)	(12 234 077)	(8,40)
(22 925 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 ^{er} nov. 2025	(23 029 549)	(22 990 336)	(15,79)
		(342 178 574)	(343 699 191)	(236,00)

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 29 février 2024

Nombre d'actions /de parts	Placements vendus à découvert	Produit tiré des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Total des placements vendus à découvert	(342 178 574) \$	(343 699 191) \$	(236,00)
	Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille	(568)	–	–
	Placements détenus, montant net	<u>197 860 204 \$</u>	201 132 254	138,09
	Swaps sur défaillance CDX.NA.IG.41, 20 décembre 2028, notionnel de 13 360 770 USD		(371 121)	(0,25)
	Autres passifs, montant net		(55 129 127)	(37,84)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>145 632 006 \$</u>	100,00

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

1. Le Fonds

Le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital (le « Fonds ») est une fiducie de placement à participation unitaire à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 22 mai 2019. L'adresse du siège social du Fonds est le 295 Robinson Street, Suite 202, Oakville (Ontario) L6J 1G7. Le Fonds est entré en activité le 24 juin 2019.

YTM Capital Asset Management Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire »), le promoteur et le fiduciaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement de maximiser les rendements corrigés du risque à long terme et de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe, des instruments de trésorerie et des contrats de dérivés. Il a recours à des stratégies alternatives, reposant entre autres sur la vente à découvert, sur l'emprunt en trésorerie à des fins de placement et parfois sur les dérivés, qui créent ainsi un effet de levier.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques prévues dans les lois sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102, mises en place notamment pour veiller à ce que les placements des fonds communs de placement alternatifs soient diversifiés et relativement liquides, ainsi que pour assurer une administration saine de ce type de fonds. Le gestionnaire prévoit respecter ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense des autorités en valeurs mobilières avant d'apporter toute modification. Les dispenses obtenues par le Fonds en lien avec le Règlement 81-102 sont présentées ci-dessous.

Pour pouvoir vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu une dispense relative :

- i) au sous-alinéa 2.6.1(1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit la vente à découvert d'un titre si, au moment de l'opération, la valeur de marché totale des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds;
- ii) à l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui stipule qu'un fonds ne peut emprunter de la trésorerie ou vendre des titres à découvert si, immédiatement après l'opération, la somme de la trésorerie empruntée et de la valeur de marché des titres vendus à découvert par le fonds excède 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Le 15 décembre 2021, la déclaration de fiducie cadre du Fonds a été modifiée et retraitée pour refléter le changement de la date de clôture de l'exercice du 31 décembre au dernier jour de février.

Les états de la situation financière sont présentés au 29 février 2024 et au 28 février 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023. L'inventaire du portefeuille est présenté au 29 février 2024.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 29 février 2024 a été autorisée par le gestionnaire le 22 mai 2024.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Base d'établissement

Les Fonds ont adopté les modifications d'IAS 1 concernant la communication des méthodes comptables significatives le 1^{er} janvier 2023. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers.

Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'effet important sur les états financiers du Fonds.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), qui sont présentés à la juste valeur.

Les méthodes comptables significatives utilisées pour établir les présents états financiers sont décrites ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Les placements sont évalués selon le dernier cours disponible pour déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Si aucune vente n'est enregistrée à la date d'évaluation, les actifs ou les passifs financiers sont évalués au prix moyen entre le cours acheteur et le cours vendeur. Aux fins de la présentation des états financiers, le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque celui-ci s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque le Fonds détient des dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette, selon le cas.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Ce classement est effectué selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des actifs financiers conformément à sa stratégie et son objectif de placement. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les placements ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation de la performance des actifs et la prise de décision. Les placements qui sont classés dans les passifs financiers, tels que les ventes à découvert, sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement du capital et des intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds.

Le Fonds classe les actifs et passifs financiers, autres que les placements, dans les catégories suivantes :

Actifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : intérêts courus à recevoir, souscriptions à recevoir, montant à recevoir pour la vente de placements et remboursements de charges à recevoir.

Passifs financiers comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti : charges à payer, montant à payer pour les placements achetés, montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert, distributions à payer et rachats à payer.

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et, par conséquent, classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

b) Comptabilisation / décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des actifs ou passifs à la juste valeur par le biais du résultat net est présenté dans l'état du résultat global, à titre de perte nette réalisée sur les placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs sont arrivés à expiration ou que le Fonds a transféré tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsqu'il s'est acquitté de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût amorti; leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

c) Classement des évaluations de la juste valeur

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige que le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1** Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2** Données d'entrée, autres que les prix cotés inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix).
- Niveau 3** Données d'entrée relatives aux actifs ou passifs financiers qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. des données non observables).

Voir la note 6 pour plus de détails.

d) Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à leur date d'exécution, soit la date à laquelle l'ordre est exécuté. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value/moins-value latente des placements, y compris les dérivés, sont calculés sur la base du coût moyen. Les revenus d'intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal, et les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. La valeur liquidative de chaque série de parts est établie en fonction de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part des passifs communs du Fonds revenant à la série, et moins les passifs attribuables à la série.

Les revenus de placement et les gains et pertes nets réalisés et latents sont répartis au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série.

Les charges du Fonds sont réparties au prorata entre les séries en fonction de la part de l'actif net total du Fonds revenant à chaque série, à l'exception des charges et frais propres à une série qui sont déduits de la valeur liquidative de la série en question seulement.

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture.

Swaps sur défaillance

La variation de valeur des swaps est comptabilisée dans la plus-value ou la moins-value latente des placements, y compris les dérivés. Les primes reçues ou payées sur les swaps sont respectivement incluses dans les revenus d'intérêts à distribuer et les intérêts à payer sur les titres vendus à découvert. Lorsque les swaps arrivent à échéance ou sont dénoués, les gains et les pertes sont inclus dans les gains ou pertes nets réalisés sur la vente de placements, compte tenu des ajustements de change et des dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 a établi un modèle de pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les autres actifs. À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, établies en fonction du risque de crédit. Les pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (dette bancaire) comprend les fonds en caisse, la dette bancaire, les dépôts à vue auprès des banques et d'autres placements à court terme effectués sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et les découverts bancaires.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La plupart des porteurs de parts du Fonds étant des résidents du Canada, les souscriptions et les rachats de parts rachetables s'effectuent en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains ainsi que dans des titres libellés dans d'autres devises, s'il y a lieu. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire estime que le dollar canadien est la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

Conversion des devises

Les revenus, les charges et les opérations de placement en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, à savoir le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les écarts de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Il est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial applicables sur son revenu net aux fins fiscales de l'année d'imposition (qui prend fin le 31 décembre), y compris les gains en capital nets réalisés imposables, dans la mesure où ce revenu net aux fins fiscales n'a pas été versé ou n'est pas à verser aux porteurs de parts à la fin de l'année.

La totalité du revenu imposable net et un montant suffisant de gains en capital nets réalisés sont versés aux porteurs de parts chaque année d'imposition afin que le Fonds ne soit pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Fonds a donc déterminé qu'en substance il n'est pas assujéti à l'impôt et, par le fait même, il ne comptabilise pas d'impôts sur le revenu dans l'état du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

À la fin de son année d'imposition, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée prospectivement à des fins fiscales.

Les pertes en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement indéfiniment, et être portées en diminution des gains en capital. Les pertes autres qu'en capital, le cas échéant, peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans et prospectivement sur vingt ans pour réduire le revenu imposable.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisé par le nombre total de parts en circulation de cette série à la clôture de l'exercice.

Au 29 février 2024 et au 28 février 2023, il n'y avait aucune différence entre l'actif net attribuable aux parts rachetables, par part, calculé aux fins des opérations et celui calculé aux fins des IFRS.

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est une partie liée au Fonds si celle-ci ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'autre partie, ou si les deux parties sont soumises à une influence notable commune. Une partie liée peut être un particulier ou toute autre entité.

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, doivent être classées soit comme des passifs financiers, soit comme des instruments de capitaux propres. Le Fonds comporte différentes séries dont les caractéristiques, comme les frais de gestion, ne sont pas identiques. Les instruments remboursables au gré du porteur du Fonds ne répondent pas aux critères sur les caractéristiques identiques permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, ils doivent être classés dans les passifs financiers.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Estimations et jugements critiques

Dans l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement auprès d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et d'autres facteurs pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées à la période à laquelle elles sont effectuées si elles ont une incidence sur cette période, et également aux périodes futures si celles-ci sont touchées.

Garantie

Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans un poste distinct de l'état de la situation financière et le désigne comme étant cédé en garantie. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

Effet de levier

Le Fonds peut créer un effet de levier en vendant des titres à découvert, en empruntant de la trésorerie, ou en ayant recours à des dérivés et ainsi s'exposer à des instruments auxquels il n'aurait autrement pas eu accès. L'exposition créée par l'effet de levier ne peut excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier correspond à la somme de i) la valeur de marché des titres vendus à découvert, ii) le montant emprunté en trésorerie aux fins d'investissement, et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés utilisées à des fins autres que de couverture; divisée par la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds a obtenu une dispense partielle auprès des autorités en valeurs mobilières quant à la disposition du Règlement 81-102 limitant les ventes à découvert à 50 % de la valeur liquidative d'un fonds. Il a le droit de vendre à découvert des « titres d'État » (tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative.

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2024, l'effet de levier a varié de 213 % à 307 % de la valeur liquidative du Fonds (242 % à 306 % au 28 février 2023). Cette valeur était au minimum le 26 mai 2023, et le maximum a été atteint le 8 décembre 2023. La principale source d'effet de levier était constituée des ventes à découvert d'obligations du Canada, transactions régies par un accord de courtage privilégié conclu avec BMO Nesbitt Burns Inc. (BMO), et la deuxième, beaucoup moins importante, des emprunts sur marge.

Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a contracté une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement selon des taux établis par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec BMO. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Elle est remboursable à vue.

Les emprunts sur marge sont garantis par certains actifs du Fonds.

La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière.

3. Parts rachetables

Chaque part du Fonds représente une participation dans l'actif net du Fonds. Elle confère un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts du Fonds et un droit à la quote-part des distributions versées par le Fonds qui lui revient, compte tenu des distributions sur les frais de gestion. Les fractions de parts du Fonds confèrent proportionnellement les mêmes droits que les autres parts de la même série, mais ne comportent aucun droit de vote. Toutes les parts sont entièrement libérées lorsqu'elles sont émises et ne sont généralement pas transférables. Elles sont rachetables au gré des porteurs de parts. Le nombre de parts pouvant être émises est illimité. Les parts sont émises et rachetables quotidiennement selon la valeur liquidative du Fonds. Il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part de chaque série du Fonds et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, de chaque série.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

3. Parts rachetables (suite)

Le Fonds a créé les séries A, TA, F, TF et I. Les parts de séries A et TA sont offertes aux investisseurs individuels, et les parts de séries F et TF sont offertes aux investisseurs individuels ayant un compte sur honoraires. Les parts de série I sont offertes à certains investisseurs, au gré du gestionnaire. Au 29 février 2024, seules des parts de séries A, TA, F et TF avaient été émises.

Les ordres de souscription et de rachat de parts reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée (tout jour ouvrable de la Bourse de Toronto, la « date d'évaluation ») sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante. Le produit d'un rachat de parts est versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date d'évaluation à laquelle l'ordre de rachat a été traité. Tout intérêt perçu sur ce produit avant son versement au porteur de parts est porté au compte du Fonds, et non à celui du porteur de parts. Les produits des rachats de parts sont versés en dollars canadiens.

Le Fonds pourrait être dans l'incapacité de traiter les ordres de rachat dans des circonstances exceptionnelles. Une telle situation peut se produire si les négociations sont suspendues aux bourses de valeurs, bourses d'options ou bourses de contrats à terme sur lesquelles est cotée plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds et que les titres du portefeuille ne peuvent être négociés sur une autre bourse qui serait une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part ne sera émise ou reclassée.

Si un porteur de parts demande le rachat de ses parts dans les 30 jours suivant leur souscription, le Fonds peut déduire et conserver, au bénéfice des autres porteurs de parts inscrits, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série du Fonds visée qui ont été rachetées.

Les porteurs de parts peuvent reclasser la totalité ou une partie de leurs parts d'une série à une autre, dans la mesure où ils sont admissibles à l'autre série. Les ordres de reclassement reçus par le gestionnaire avant 16 h (heure de Toronto) à une date d'évaluation donnée sont traités au prix par part calculé plus tard ce jour-là. Autrement, les ordres sont traités au prix par part calculé à la date d'évaluation suivante.

Le tableau suivant présente les opérations avec les porteurs de parts pour les exercices clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
29 février 2024					
Série A	536 307	522 553	(82 926)	22 783	998 717
Série TA	16 809	86 581	(6 175)	375	97 590
Série F	5 928 155	6 329 015	(1 791 614)	310 964	10 776 520
Série TF	53 211	1 787 400	(20 455)	2 226	1 822 382
28 février 2023					
Série A	456 985	122 098	(42 776)	–	536 307
Série TA	–	18 809	(2 000)	–	16 809
Série F	4 413 930	2 326 962	(812 737)	–	5 928 155
Série TF	–	53 405	(195)	1	53 211

Distributions

Le gestionnaire prévoit actuellement que le Fonds verse des distributions périodiques aux porteurs de parts, au gré du gestionnaire. Si le revenu net aux fins fiscales du Fonds d'une année d'imposition donnée, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, après déduction des pertes d'années précédentes pouvant être reportées en avant, excède le total des distributions mensuelles régulières versées aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition, le Fonds pourrait devoir verser une ou plusieurs distributions spéciales aux porteurs de parts pour cette année d'imposition, de sorte qu'aucun impôt ne soit exigible sur ce revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

4. Frais de gestion honoraires liés au rendement et charges

Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, le gestionnaire fournit des services de conseil au Fonds. En contrepartie, le Fonds a accepté de payer au gestionnaire des frais de gestion, calculés et comptabilisés quotidiennement, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative d'une série de parts, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois.

Le taux annuel des frais de gestion varie d'une série à l'autre, comme il est indiqué ci-dessous :

Parts de série A : 1,90 % par année

Parts de série TA : 1,90 % par année

Parts de série F : 0,90 % par année

Parts de série TF : 0,90 % par année

Parts de série I : Négociées par les investisseurs et payées directement au gestionnaire. Le taux des frais de gestion ne peut excéder les frais de gestion à payer sur les parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les frais de gestion, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 1 128 714 \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024 (596 479 \$ au 28 février 2023). Le gestionnaire a renoncé à 0 \$ (0 \$ au 28 février 2023) en frais de gestion pour l'exercice.

Honoraires liés au rendement

Le gestionnaire peut recevoir des honoraires liés au rendement sur chaque série. Le Fonds lui verse chaque trimestre (une « période d'établissement des honoraires liés au rendement ») des honoraires liés au rendement correspondant à 15 % des profits nets (au sens donné ci-dessous) des parts de séries A, TA, F et TF, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorés des taxes applicables. Les honoraires liés au rendement sont calculés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série pendant chaque période d'établissement des honoraires liés au rendement et, si des rachats de parts sont effectués au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Les profits nets d'une série, pour une période d'établissement des honoraires liés au rendement donnée, correspondent à la différence entre la valeur liquidative par part de la série au début de cette période et la valeur liquidative par part de la série à la clôture de la période, multipliée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture du dernier jour ouvrable de la période d'établissement des honoraires liés au rendement (ou, dans le cas d'un rachat effectué au cours d'un trimestre, à la date de rachat). Le calcul des profits nets ne tient pas compte de l'incidence des distributions versées au cours de la période d'établissement des honoraires liés au rendement.

Des honoraires liés au rendement sont versés pour une série seulement si la valeur liquidative par part de la série excède la valeur liquidative par part la plus élevée pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été précédemment versés pour cette série ou, dans le cas d'une série récemment lancée, excède la valeur liquidative par part initiale (le « seuil de rendement »). Dans les deux cas, les honoraires liés au rendement sont versés uniquement sur la portion des profits nets qui excède le seuil de rendement.

Les porteurs de parts de série I peuvent négocier des honoraires liés au rendement (conformément aux obligations réglementaires applicables) autres que ceux décrits ci-dessus et qu'ils s'engagent à verser, ou n'en verser aucuns.

Les honoraires liés au rendement sont assujettis aux taxes applicables et sont payés mensuellement par le Fonds. Les honoraires liés au rendement, y compris les taxes applicables, se sont élevés à 1 742 320 \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024 (378 189 \$ au 28 février 2023).

Charges

Le Fonds acquitte ses charges d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais du CEI, les coûts de transactions du portefeuille, les coûts administratifs liés à l'émission et au rachat de parts, et à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, ainsi que les coûts relatifs au respect des lois, réglementations et politiques applicables.

Honoraires des auditeurs

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par YTM Capital Asset Management Ltd. qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 31 351 M \$ pour l'exercice clos le 29 février 2024. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 17 120 \$.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

5. Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, des frais de gestion de 1 128 714 \$ (596 479 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) et des honoraires liés au rendement de 1 742 320 \$ (378 189 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2023) ont été versés au gestionnaire. À la clôture de l'exercice, des frais de gestion de 98 459 \$ (45 788 \$ au 28 février 2023) et des honoraires liés au rendement de 481 602 \$ (283 054 \$ au 28 février 2023) étaient à payer au gestionnaire.

Au 29 février 2024, 0 part de série A (7 863 au 28 février 2023) et 8 357 parts de série F (7 885 au 28 février 2023) étaient détenues par un actionnaire du gestionnaire ou par une personne liée à un actionnaire.

6. Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds au 29 février 2024 et au 28 février 2023 est présentée dans le tableau suivant :

29 février 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Titres à revenu fixe	– \$	467 458 585 \$	–	467 458 585 \$
Titres du marché monétaire	–	77 372 860	–	77 372 860
	– \$	544 831 445 \$	–	544 831 445 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	343 699 191 \$	–	343 699 191 \$
Swaps sur défaillance	371 121 \$	371 121	–	371 121
	371 121 \$	344 070 312 \$	–	344 070 312 \$

28 février 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Actions	248 900 \$	–	–	248 900 \$
Titres à revenu fixe	–	226 338 689 \$	–	226 338 689
Titres du marché monétaire	–	11 675 777	–	11 675 777
	248 900 \$	238 014 466 \$	–	238 263 366 \$
Passif				
Titres à revenu fixe	–	172 858 807 \$	–	172 858 807 \$
Swaps sur défaillance	–	143 409	–	143 409
	–	173 002 216 \$	–	173 002 216 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023.

7. Instruments financiers et gestion du risque

Le Fonds peut avoir recours à différentes formes de levier financier, dont la vente à découvert, l'emprunt sur marge et les dérivés, qui augmentent l'effet de la variation de la valeur d'un placement sur le capital. Bien qu'ils offrent la possibilité d'augmenter le rendement total, les leviers financiers peuvent aussi augmenter les pertes.

La valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds diminue si les gains réalisés sur un actif financier grâce à des fonds empruntés sont inférieurs aux coûts du levier financier ou si, dans certaines circonstances, le prêteur ou la contrepartie met un terme à la facilité d'emprunt avant l'échéance. Par conséquent, tout facteur qui nuit à la valeur d'un placement est amplifié selon l'importance du levier financier utilisé. L'effet de levier cumulé dans un marché désavantageux pour le placement peut se traduire par des pertes substantielles, plus élevées que si aucun levier financier n'avait été utilisé.

Le gestionnaire investit dans des obligations de catégorie investissement à court terme pour réduire le risque décrit précédemment.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Les placements du Fonds sont exposés à différents types de risque, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix). Ces risques, ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques du Fonds, sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds.

Le risque de crédit auquel le Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La valeur de marché des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente ainsi le risque de crédit maximum du Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Les opérations de compensation et de dépôt pour les transactions sur titres du Fonds sont principalement effectuées auprès d'un courtier principal, BMO Nesbitt Burns Inc. Ce courtier est membre de grandes bourses, telles que le NYSE, le NASDAQ et la TMX, et était noté AA au 29 février 2024 et au 28 février 2023. Au 29 février 2024 et au 28 février 2023, BMO assurait la garde de la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir de courtiers et des placements du Fonds.

Le Fonds lui a accordé un privilège général sur une portion de ces actifs en échange de services, dont l'emprunt de titres et de trésorerie. BMO Nesbitt Burns Inc. peut exiger une garantie pour la vente de titres à découvert et l'emprunt en trésorerie. Le montant de la garantie exigée est établi selon les règles de l'OCRCVM. BMO Nesbitt Burns Inc. peut vendre la garantie reçue ou la réaffecter en garantie, auquel cas le Fonds est exposé à un risque de crédit.

Le Fonds a conclu un accord de courtage privilégié avec BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes duquel il lui a accordé une sûreté sur son actif.

29 février 2024

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	0,4 %
AA	2,8 %
A	31,7 %
BBB	64,7 %
BB	0,4 %
	<u>100,0 %</u>

28 février 2023

Notation des titres de créance	% de l'exposition au risque de crédit
AAA	1,2 %
AA	4,7 %
A	30,4 %
BBB	61,2 %
BB	2,5 %
	<u>100,0 %</u>

Le risque de crédit présenté ci-dessus est exprimé en pourcentage des placements détenus à la juste valeur indiqués dans l'inventaire du portefeuille.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre du rachat de parts à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds peut faire l'objet de rachats en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 3. Les placements peuvent en général être facilement cédés, et le Fonds a la possibilité d'emprunter auprès du courtier principal.

Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent rester en place pendant toute la durée de vie du Fonds. Les facilités d'emprunt du Fonds sont assujetties à des sûretés en faveur des créanciers.

En cas de défaillance, les créanciers peuvent vendre les actifs constituant les garanties. Le produit d'une telle liquidation ou vente après forclusion pourrait être insuffisant pour acquitter les obligations du Fonds, auquel cas celui-ci pourrait ne pas avoir suffisamment de capitaux à distribuer.

D'autre part, la plupart des transactions à effet de levier exigent de fournir une garantie. Si la juste valeur des actifs financiers constituant la garantie diminue, le prêteur ou la contrepartie à un dérivé pourraient exiger que le Fonds fournisse une garantie additionnelle ou vende les actifs alors que ce n'est pas dans son intérêt de le faire à ce moment-là. Si le Fonds cesse de fournir la garantie requise, il pourrait devoir céder ses actifs à un moment et à un prix qui lui seraient désavantageux, ce qui entraînerait des pertes substantielles et lui nuirait considérablement. Lorsqu'un créancier a un droit sur l'actif du Fonds, ce droit a priorité sur les droits des porteurs de parts rachetables. Ce risque est réduit par le fait que les exigences de marge pour la plupart des placements du Fonds sont inférieures à 10 %, que le Fonds investit dans des obligations de catégorie investissement négociées sur des marchés publics et généralement peu volatiles, et que le Fonds couvre la majorité du risque de taux d'intérêt.

L'échéance ou la perte d'une source de financement pour des positions à levier financier, ainsi que l'exigence de fournir une garantie en fonction de la variation de la juste valeur de ces positions, peuvent rapidement avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds à accéder à des liquidités et à conserver ses positions, et donner lieu à de lourdes pertes.

Les obligations contractuelles du Fonds sont les suivantes :

29 février 2024

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	871 031 \$	871 031 \$
Rachats à payer	161 957	–	161 957
Montant à payer pour l'achat de placements	24 030 139	–	24 030 139
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	3 020 552	–	3 020 552
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	343 699 191	–	343 699 191
Marge à payer	58 566 344	–	58 566 344
Perte latente sur les swaps sur défaillance	371 121	–	371 121
Distributions à payer	84 062	–	84 062
Parts rachetables*	145 632 006	–	145 632 006

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

28 février 2023

Passifs financiers	Moins de 1 mois	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	– \$	493 428 \$	493 428 \$
Rachats à payer	30 908	–	30 908
Montant à payer pour l'achat de placements	10 359 595	–	10 359 595
Montant à payer pour les intérêts sur les placements vendus à découvert	1 070 492	–	1 070 492
Marge à payer	522 073	–	522 073
Titres vendus à découvert, à la juste valeur	172 858 807	–	172 858 807
Perte latente sur les swaps sur défaillance	143 409	–	143 409
Distributions à payer	3 322	–	3 322
Parts rachetables*	68 480 872	–	68 480 872

* Les rachats de parts sont payables dans les 90 jours.

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations des taux d'intérêt du marché aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

Le tableau suivant présente, au 29 février 2024 et au 28 février 2023, l'exposition du Fonds aux titres de créance, selon l'échéance, et l'incidence sur l'actif net par échéance des titres de créance, advenant un déplacement parallèle vers le haut de 25 points de base de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes (« sensibilité ») :

29 février 2024

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	163 827 490 \$	(73 906 497) \$	89 920 993 \$
De 1 à 3 ans	175 123 125	(156 506 619)	18 616 506
De 3 à 5 ans	73 816 768	(72 637 589)	1 179 179
Plus 5 ans	132 064 062	(40 648 486)	91 415 576
Sensibilité	97 433		

28 février 2023

Titres de créance (échéance)	Positions acheteur	Positions vendeur	Net
Moins de 1 an	55 232 477 \$	(17 283 034) \$	37 959 443 \$
De 1 à 3 ans	91 653 319	(92 181 984)	(528 665)
De 3 à 5 ans	36 546 191	(46 747 331)	(10 201 140)
Plus 5 ans	54 582 479	(16 646 458)	37 936 021
Sensibilité	13 850		

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être importante.

Le Fonds a recours à différentes formes de levier financier qui augmentent ses charges d'intérêt. Rien ne garantit que les facilités d'emprunt existantes ou toute autre facilité permettant d'obtenir un effet de levier puissent être refinancées à des taux aussi avantageux pour le Fonds que par le passé.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds :

29 février 2024

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Produits financiers	57 %	0 %
Énergie	14 %	0 %
Biens de consommation cyclique	12 %	0 %
Services aux collectivités	8 %	0 %
Communications	5 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Diversifié	1 %	0 %
Industrie	1 %	0 %

28 février 2023

Segment de marché	Position acheteur	Position vendeur
Gouvernement	0 %	100 %
Finance	63 %	0 %
Biens de consommation cyclique	16 %	0 %
Énergie	12 %	0 %
Communications	4 %	0 %
Biens de consommation non cyclique	2 %	0 %
Industrie	2 %	0 %
Services aux collectivités	1 %	0 %

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par la sélection minutieuse et la diversification des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur de ces instruments financiers. Les positions du Fonds sur le marché font l'objet d'un suivi régulier par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Au 29 février 2024, si les cours des actions détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 0 \$ (24 890 \$ au 28 février 2023).

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Le risque de change découle des instruments financiers libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Au 29 février 2024 et au 28 février 2023, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

8. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, s'établit comme suit pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
29 février 2024			
Série A	523 261 \$	698 197	0,75 \$
Série TA	44 288	49 336	0,90
Série F	7 679 694	8 742 767	0,88
Série TF	353 867	316 847	1,12
28 février 2023			
Série A	215 369 \$	463 043	0,47 \$
Série TA	1 429	5 313	0,27
Série F	2 756 430	4 924 576	0,56
Série TF	12 090	18 509	0,65

Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

Notes annexes

Le 29 février 2024

9. Compensation des instruments financiers

Aux termes de la convention qu'il a conclue avec ses courtiers, le Fonds peut également opérer compensation des montants à recevoir et à payer au titre des achats ou des ventes de titres dans le cadre de l'activité normale.

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés			Montants non compensés		
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
29 février 2024						
Swaps sur défaillance	371 121 \$	–	371 121 \$	371 121 \$	–	371 121 \$

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés			Montants non compensés		
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts	Montants nets dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Garantie	Montants nets
28 février 2023						
Swaps sur défaillance	143 409 \$	–	143 409 \$	143 409 \$	–	143 409 \$